



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 2 juin 2025, a adopté les règlements suivants :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1697-2025

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « STATION MÉTÉOROLOGIQUE » AUX USAGES AUTORISÉS DANS TOUTES LES ZONES**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-2025

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'INCLURE LES LOTS 6 515 834 ET 6 515 835 DANS LA ZONE « 66-C »**

**QUE** les titres des règlements décrivent à eux seuls leur l'objet ;

**QUE** les règlements sont entrés en vigueur le 19 juin 2025, à la suite de l'émission de leur certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Voici le lien vers la compilation administrative du Règlement de zonage numéro 1259-2014

<http://www.villescjc.com/storage/app/media/1259-2014zonage-complet-compilationamende1697-1700-2025ev.pdf>

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 27 juin 2025.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière